

25 mai 2021

Transition écologique et développement durable

3. Histoire des institutions internationales du développement durable



#relanceverte

Les conférences du Pôle Éco-conception

1



Deux références historiques

1346



Philippe VI de Valois fixe, par son ordonnance de Brunoy (1346), la première réglementation forestière d'ensemble, qui définit le concept de gestion durable : « (...) *les maîtres des eaux et forêts enquerrent et visiteront toutes les forez et bois et feront vente qui y sont, en regard à ce que les dites forez se puissent **perpétuellement soutenir en bon estat*** »

1648




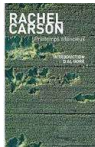
Les traités de Westphalie (ou paix de Westphalie) signés à Munster concluent la guerre de Trente Ans et la guerre de Quatre-Vingts Ans le 24 octobre 1648. Ils sont à la base du « **système westphalien** », expression utilisée a posteriori pour désigner le système international spécifique mis en place, de façon durable, par ces traités avec les 3 principes directeurs des relations internationales modernes :


- l'équilibre des puissances,
- l'inviolabilité de la souveraineté nationale et
- le principe de non-ingérence dans les affaires d'autrui.

2

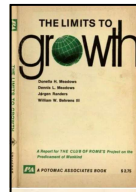
Le contexte au début des années 70



1962

 Rachel Carson
 Le printemps silencieux

1970

 Gordon R. Taylor
 Le Jugement Dernier

1972



THE LIMITS TO growth

LE CLUB DE ROME
 HALTE A LA CROISSANCE?
 LE CLUB DE ROME
 PROPOSE EN 1972 UN PLAN DE
 DEVELOPPEMENT DURABLE
 PRESENTÉ PAR DES SCIENTIFQUES
 FRANÇAIS, ITALIENS, ALLEMANDS
 ECOLOGIE-REVUE

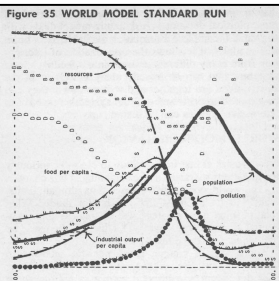





Figure 35 WORLD MODEL STANDARD RUN

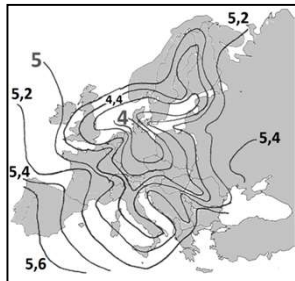
Le rapport « The Limits to Growth » (Les limites à la croissance) été commandé en 1970 par le Club de Rome à l'équipe du Professeur Meadows du MIT, et publié en 1972.

Emergence d'ONG internationales

1961
 WWF

1970
 Friends of the Earth

1971
 GREENPEACE



Les pluies acides : Distribution du PH des précipitations en Europe (moyenne 1975-1982). Les émissions issues principalement d'Europe centrale (combustion de lignite et charbon soufrés) ont des retombées sur les lacs de Scandinavie. Bertrand Levy 1990

Les pollutions transfrontalières donnent la légitimité politique aux institutions internationales à s'emparer de la question environnementale.

Interpellation par les scientifiques

3

Conférence des Nations Unies sur l'environnement Stockholm, 5 au 16 juin 1972




Stockholm 1972

1970 → 1980

concepts : environnement, écodéveloppement

acteurs grands groupes : gouvernements et scientifiques


 Barbara Ward et René Dubos ont réunit 70 conseillers mobilisés à l'initiative de Maurice Strong Secrétaire Général de la Conférence.

Résultats

La Déclaration de Stockholm contient 27 principes dont :

Principe 1 : La liberté est un droit fondamental pour l'Homme, l'égalité et des conditions de vie satisfaisantes aussi, dans un environnement dont la qualité lui permette de vivre dans la **dignité et le bien-être**. Il a le devoir de protéger et d'améliorer l'environnement pour les **générations actuelles et futures**. De ce fait, les politiques qui encouragent le racisme, l'apartheid, la discrimination, les formes coloniales et autres oppression et domination étrangères doivent être éliminées après condamnation.

Principe 2 : Les **ressources naturelles du globe**, y compris l'air, l'eau, la terre, la flore et la faune, et particulièrement les échantillons représentatifs des écosystèmes naturels, doivent être préservés dans l'**intérêt des générations présentes et à venir** par une planification ou une gestion attentive selon que de besoin.

Principe 3 : La capacité du globe de **produire des ressources renouvelables essentielles** doit être préservée et, partout où cela est possible, rétablie ou améliorée.

....

Principe 21 : Conformément à la charte des Nations unies et aux principes du droit international, les États ont le **droit souverain d'exploiter leurs propres ressources** selon leur politique d'environnement et ils ont le devoir de faire en sorte que les activités exercées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle ne causent pas de dommage à l'environnement dans d'autres États ou dans les régions ne relevant d'aucune juridiction nationale.



La déclaration finale recommande la création d'un conseil d'administration des programmes de l'ONU relatifs à l'environnement qui constituera les bases du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) qui sera créé le 15 décembre 1972 par la XXVII^{ème} Assemblée générale des Nations Unies.

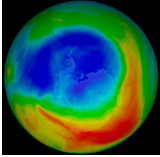
4

Le contexte des années 1980

1987

Le trou de la couche d'Ozone

Le protocole de Montréal a été signé en septembre 1987, et sa ratification universelle (196 pays) en... 2009. Un succès de négociation qui a abouti à l'élimination des CFC.



1987

NOTRE AVENIR À TOUS


« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- le concept de « besoins », et plus particulièrement des **besoins essentiels des plus démunis**, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et
- l'idée des **limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale** impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

1988

Le Climat

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a été créé en 1988 à l'initiative du G7, il dépend de l'Organisation météorologique mondiale et du Programme des Nations unies pour l'environnement.



Rapport préparatoire pour la conférence de Rio

Commission réunie sous la présidence de Gro Harlem Brundtland pour préparer la conférence de Rio 1992. Le rapport est publié en avril 1987.

5

Sommet sur l'environnement et le développement Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992

<https://www.un.org/fr/conferences/environnement/rio1992>



1970 : Stockholm 1972

1980 : Commission Brundtland 1987

1990 : Rio 1992

concepts : environnement écodéveloppement → développement durable

acteurs grands groupes : gouvernements et scientifiques → organisations non gouvernementales





Résultats

Signature de 2 conventions élaborées avant la conférence

- [1992 : Convention sur la diversité biologique](#)
- [1992 : Convention-cadre sur les changements climatiques](#)
- [1992 : Déclaration sur la gestion des forêts](#)

Adoption d'une déclaration incluant des principes et un programme d'action : Action 21 ou Agenda 21

- [1992 : Déclaration de Rio](#)
- [1992 : Action 21](#)

Création de la Commission du développement durable

Lancement d'une conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement,

Lancement des négociations en vue de l'établissement d'une Convention sur la lutte contre la désertification

6



Les résultats du Sommet sur l'environnement et le développement

Quelques-uns des 27 principes de la déclaration de Rio

Principe 1 : Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.

Principe 2 : Conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, les Etats ont le **droit souverain d'exploiter leurs propres ressources** selon leur politique d'environnement et de développement, et ils ont le devoir de faire en sorte que les activités exercées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle ne causent pas de dommages à l'environnement dans d'autres Etats ou dans des zones ne relevant d'aucune juridiction nationale .

Principe 8 : Afin de parvenir à un développement durable et à une meilleure qualité de vie pour tous les peuples, les Etats devraient réduire et **éliminer les modes de production et de consommation non viables** et promouvoir des politiques démographiques appropriées...

Principe 15 : Pour protéger l'environnement, des **mesures de précaution** doivent être largement appliquées par les Etats selon leurs capacités. **En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement.**

Le Plan de l'Agenda 21

Section I. Dimensions sociales et économiques

Section II. Conservation et gestion des ressources aux fins du développement

Section III. Renforcement du rôle des principaux groupes

(1) Les femmes, (2) les enfants et les jeunes, (3) les populations autochtones, (4) les organisations non-gouvernementales, (5) les collectivités locales, (6) les travailleurs et leurs syndicats, (7) le commerce et l'industrie, (8) la communauté scientifique et technique, (9) les agriculteurs.

Section IV. Moyens d'exécution

Transfert de techniques, la science, l'éducation, de la sensibilisation, mécanismes nationaux et coopération internationale, instruments et mécanismes juridiques internationaux, information pour la prise de décision

7



Les années 1992-1997

Le contrat de Rio financement des pays en développement en échange des engagements environnement

Estimation des besoins pour mettre œuvre l'Agenda 21 600 milliards de dollars par an jusqu'à 2000	Engagement des pays donateurs l'équivalent de l'APD 125 milliards de dollars	Aide publique au développement Engagement Réalisé 0,7% du PIB 1992 : 0,33% 1996 : 0,27%	FEM : Fonds pour l'environnement mondial 2,8 milliards de \$ pour 6 ans
---	---	--	---

La fin du cycle de 15 ans des réformes financières imposée par la Banque Mondiale

La mondialisation et l'investissement privé jouent un rôle sur le développement

- Dans le même temps, l'investissement privé étranger à destination de ces pays a presque triplé, pour atteindre 250 milliards de dollars en 1996; mais dont les ¾ se concentre sur 12 pays.
- Il est évoqué que si l'on considérant le PIB des pays et les chiffres d'affaire des multinationales, la 50^{ème} entreprise a un CA équivalent au PIB du 50^{ème} pays.

1997 Protocole de Kyoto sur le climat met en place un mécanisme de marché des permis d'émission




Lancement de la Global Reporting Initiative (GRI) par le CERES (Coalition for Environmentally Responsible Economies) et du PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement).




Le Pacte mondial a été évoqué pour la première fois par Kofi Annan le Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU) au sommet de Davos en janvier 1999, et le Pacte est lancé à New York en juillet 2000.

8


Le Sommet mondial sur le développement durable Johannesbourg du 26 août au 4 septembre 2002




Rio
1992



NY
Rio +5
1997



Johannesbourg
2002



Résultats


développement durable

responsabilité sociale des entreprises


organisations non gouvernementales

entreprises syndicates

consommateurs



La maison brûle



Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable

- Élimination de la pauvreté (5p)
- Modification des modes de consommation et de production non durables (8p)
« Encourager et promouvoir l'élaboration d'un **cadre décennal de programmes** à l'appui des initiatives régionales et nationales visant à accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables et non polluants, à promouvoir le développement économique et social dans les limites de la capacité de charge des écosystèmes... »
- Protection et gestion des ressources naturelles (20p)
- Le développement durable à l'ère de la mondialisation (1p)
- Santé et développement durable (3p)
- Développement durable des petits États insulaires en développement (3p)
- Développement durable pour l'Afrique (6p)
- Cadre institutionnel (10p)

Partenariats de type 1 qui impliquent les gouvernements
Partenariats de type 2 avec les gouvernements, les groupes régionaux, les autorités locales, les ONG, les institutions internationales et le secteur privé.

Cadre décennal de programmes (10YFP) sur la Consommation et Production Durables :


- Des programmes et des partenariats multipartites, qui développent, reproduisent et intensifient les politiques et les initiatives de CPD à tous les niveaux.
- Six programmes: marchés publics durables, information des consommateurs pour la CPD, tourisme durable, modes de vie et éducation durables, bâtiments et construction durables et systèmes alimentaires durables.

9

Les années 2000

Les objectifs du millénaire pour de développement 2000-2015

- La [Déclaration du Millénaire](#) et les [Objectifs du Millénaire pour le développement \(OMD\)](#) adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en Septembre 2000 portent sur la période 2000-2015. Ratifiés par 189 pays, les OMD visent à atteindre huit objectifs de développement définis collectivement et quantifiables.
- Les dons et prêts bonifiés du FMI et de la Banque mondiale, ainsi que l'allègement de la dette sont conditionnés à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies nationales de lutte contre la pauvreté

 1 REDUIRE L'EXTREME PAUVRETE ET LA FAIM	 2 ASSURER L'EDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS	 3 PROMOUVOIR L'EQUALITE DES SEXES	 4 REDUIRE LA MORTALITE INFANTILE
 5 AMELIORER LA SANTE MATERIELLE	 6 COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDESME ET D'AUTRES MALADIES	 7 PRESERVER L'ENVIRONNEMENT	 8 METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT

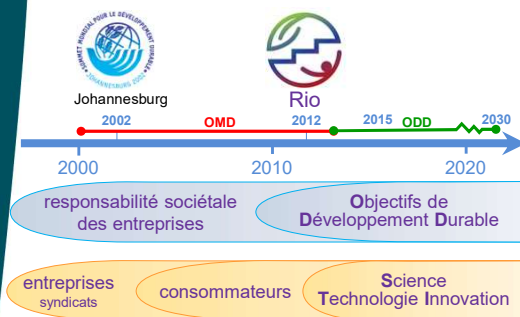
Johannesbourg complète en 2002 certains OMD, comme par exemple en rajoutant l'assainissement à l'objectif d'accès à l'eau potable. Mais il y a une concurrence entre les deux processus Développement et Développement durable au profit du premier. La Banque Mondiale finance les Stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, mais les Stratégies nationales de développement durable n'ont aucun moyen.

La préparation de la conférence de Rio2012

Ordre du jour préparatoire : l'économie verte et les institutions
Fusion des deux processus : les OMD deviendront les ODD les Objectifs du Développement Durable avec un seul Agenda international, en les concevant de façon intégrée et non plus séparée.
Les résultats sur l'économie verte sont limités du fait d'une contestation, contre la *marchandisation* de la nature.

10

La Conférence des Nations unies sur le développement durable Rio de Janeiro, 20 juin 2012 – 22 juin 2012



Résultats

- Lancement du processus pour établir des **Objectifs du développement durable** (ODD).
- Création du **Forum politique de haut niveau** (FPHN) pour le développement durable.
- Création du **Forum multipartite sur la science, la technologie et l'innovation** pour les ODD (Forum STI)
- Renforcement et élargissement du mandat du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), aboutissant à **l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement** à adhésion universelle.
- Adoption du **Cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables** (10YFP).
- Eléments sur la responsabilité sociétale des entreprises.
- Reconnaissance du rôle des autorités infranationales
- Mise en place d'un registre des engagements volontaires.

Le document de résultats de Rio +20 a été adopté la veille du début officiel de Rio 20, retirant tout intérêt à la présence des Chefs d'Etat. Sans doute pour éviter l'échec de la COP15 Copenhague en 2009.



11

Les Objectifs de développement durable pour la période 2015-2030



Les ODD ont été adoptés dans le cadre de l'Agenda 2030 lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable (NY sept. 2015). Ils sont déclinés à travers 169 cibles et 244 indicateurs et doivent être considéré de façon intégrée, ils sont indivisibles et transversaux.

12



L'avenir que nous voulons et les entreprises

- 46. Nous reconnaissons que le développement durable suppose une participation active du secteur public comme du secteur privé. Nous sommes conscients que la participation active du secteur privé, notamment dans le cadre des partenariats public-privé, qui constituent un outil précieux, peut contribuer au développement durable. Nous sommes favorables à la mise en place de **cadres nationaux**, notamment dans le domaine réglementaire, qui permettent aux **entreprises commerciales et industrielles d'adopter des initiatives en matière de développement durable**, en tenant compte de leur **responsabilité sociale**. Nous lançons un appel au secteur privé afin qu'il mette en œuvre des pratiques responsables, telles que celles encouragées par le **Pacte mondial**.
- 47. Nous reconnaissons l'importance de la communication, par les entreprises, d'informations sur l'impact environnemental de leurs activités et les encourageons, en particulier s'agissant des entreprises cotées et des grandes entreprises, à **étudier la possibilité d'insérer dans leurs rapports périodiques des informations sur la soutenabilité de leurs activités**. Nous encourageons le secteur industriel, les gouvernements intéressés ainsi que les parties prenantes concernées à élaborer, avec l'appui du système des Nations Unies s'il y a lieu, des modèles de meilleures pratiques et à faciliter la publication d'informations sur le caractère durable de leurs activités, en faisant fond sur les enseignements tirés des cadres existants et en accordant une attention particulière aux besoins des pays en développement, notamment en matière de renforcement des capacités.

Un Groupe des amis du paragraphe 47 (GoF47) a alors été formé par les Gouvernements du Brésil, du Danemark, rejoint par l'Argentine, l'Autriche, le Chili, la Colombie, la Norvège et la Suisse. Le Groupe est soutenu par l'ONU environnement et la Global Reporting Initiative (GRI) qui en assurent conjointement le secrétariat. Le GoF47 est la seule initiative intergouvernementale traitant de questions de reporting extra-financier.

13



<https://sustainabledevelopment.un.org/partnerships/>

Les engagements volontaires et partenariats pour les ODD

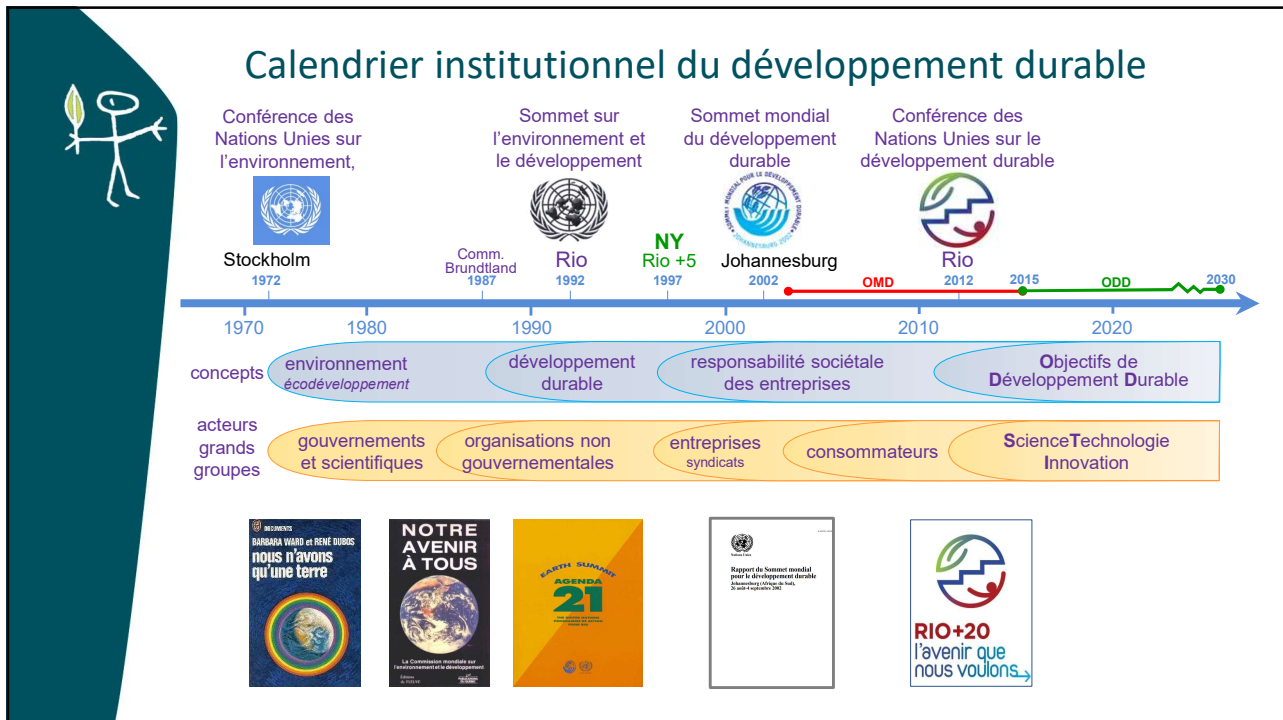


SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS
PARTNERSHIPS PLATFORM



La plate-forme en ligne Partenariats pour les ODD est le registre mondial des Nations Unies des engagements volontaires et des partenariats multipartites, facilitant l'engagement mondial de toutes les parties prenantes à l'appui de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

14



15

Bibliographie Références

United Nations | Conférences | Environnement et développement durable

<https://www.un.org/fr/conferences/environnement/index>

United Nations | Department of Economic and Social Affairs Sustainable Development

<https://sdgs.un.org/>

<https://sustainabledevelopment.un.org/partnerships/>

pôle éco-conception
Performance du cycle de vie

16